

LE CONTRAT RELATIF AUX MONTRES ACCORDÉ À «P. G. STANLEY LTD.»

Question n° 2025—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° GY.2772433 pour des montres, d'un montant de \$68,306, a été accordé à *P. G. Stanley Ltd.*, Montréal (Québec)?
2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentées et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.

2. Oui; a) Ingraham Industries, filiale de McGraw-Edison of Canada Ltd., 95, av. Grand, Toronto 560 (Ontario); Marathon Watch Co. 5^e étage, 286 Ouest, rue St-Paul; Montréal 125 (Québec); P. G. Stanley Ltd., Suite 303, 1500, rue Stanley, Montréal 110 (Québec); Mondaine Watch Co. (Canada) Ltd., 500 Ouest, rue King, Toronto (Ontario); Candino Watch Co. (Canada) Ltd., 310, av. Victoria; Westmount, Montréal 215 (Québec); Gruen Watch Company of Canada Limited, 315, rue Bering, Toronto 18 (Ontario); b) Oui.

3. Non.

4. Bases des Forces canadiennes: Downsview (Ontario); Montréal (Québec); Moncton (Nouveau-Brunswick); Lancaster Park, Edmonton (Alberta); Ministère de la Défense nationale.

5. Appel d'offres en régime de concurrence.

LE CONTRAT RELATIF À UN REMORQUEUR ACCORDÉ À DOMTAR LTD.

Question n° 2026—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° LC.E0213-3-0513 pour l'achat d'un remorqueur usagé, d'un montant de \$95,000, a été accordé à *Domtar Ltd.*, Montréal, Québec?
2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentées et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.

2. Non; a) sans objet; b) sans objet.

3. Oui, des frais de \$74,900 correspondant à un contrat à prix ferme, en régime de concurrence, adjugé à la Riverton Boat Works Ltd., Riverton (Ontario) et portant sur le démantèlement du remorqueur au lac Nipigon (Ontario), son transport et son montage à Selkirk (Manitoba).

4. Le remorqueur naviguera dans les eaux de la Red River et du lac Winnipeg et sera utilisé par le ministère des Travaux publics.

5. Ce fournisseur a été choisi à la suite d'un sondage du marché effectué par le ministère des Approvisionnements et Services, indiquant la disponibilité de ce remorqueur à un prix abordable. Le ministère des Travaux publics a

Questions au Feuilleton

demandé au ministère des Approvisionnements et Services de procéder à l'achat dudit vaisseau.

LE CONTRAT RELATIF AUX SERVICES DE BLANCHISSAGE ACCORDÉ À INUVIK LAUNDRY AND DRY CLEANING SERVICE

Question n° 2027—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° EDM2-7628/1 pour les services de blanchissage, d'un montant de \$48,000, a été accordé à *Inuvik Laundry & Dry Cleaning Service*, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest?
2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentées et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.

2. Non. Une offre permanente individuelle et régionale a été négociée avec le seul fournisseur de la région, *Inuvik Laundry and Dry Cleaning Services*.

3. Non.

4. L'Hôpital général d'Inuvik, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

5. Par voie d'appels d'offres.

LES ENTRETIENS GERMANO-CANADIENS RELATIFS À L'EXTRACTION DES RESSOURCES DE L'ARCTIQUE

Question n° 2028—M. Forrestall:

Le gouvernement est-il encore en rapport avec le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en ce qui concerne l'extraction des ressources naturelles de l'Arctique et, si tel est le cas, quelle est la nature des négociations et où sont-elles actuellement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Des discussions préliminaires ont eu lieu entre des représentants officiels canadiens et des représentants allemands intéressés à la mise en valeur des richesses de l'Arctique canadien et au transport maritime dans cette région. Aucun engagement n'a toutefois été pris. On croit savoir que les Allemands ont l'intention de présenter au gouvernement du Canada une proposition de coopération dans le domaine de la recherche et pour la mise au point d'un cargo brise-glace. Aucune proposition n'a cependant encore été présentée et aucune négociation n'est en cours.

LES PROFITS DE LA CHAÎNE D'HÔTELS DU CP ET DU CN

Question n° 2039—M. Boisvert:

Quelle différence y a-t-il entre les profits de la chaîne d'hôtels du CP et celles du CN?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des Transports: Il ne relève pas de la compétence du Parlement du Canada de réglementer les entreprises hôtelières des compagnies de chemin de fer. Ce renseignement n'est donc pas disponible.